



EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E

Compte chèques postaux : La Source 30.175-35

Assemblée Générale

30^{ème} anniversaire des Amicales de camps

Allocution du Président

Mesdames, mes chers amis.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'être venu nombreux à cette assemblée générale qui marque le trentième anniversaire du retour et de la naissance des Amicales de camps.

Malgré les années, les liens qui nous unissent existent toujours, et il n'en est pour preuve que les nombreux camarades qui ont rejoint notre Association en 1974.

Malheureusement en ces trente années nous avons eu à déplorer de trop nombreux décès, et notamment celui de notre ami et ancien président Robert Legros, en mémoire de nos camarades disparus je propose de faire une minute de silence.

Je vous remercie.

Vous devez aussi savoir que trop de nos camarades sont dans des situations pénibles. Nous essayons de leur venir en aide avec nos modestes moyens et je remercie tous ceux d'entre vous qui généreusement nous soutiennent financièrement dans cette action. L'Amicale étant une Association sans but lucratif, ma conception de sa gestion financière est la suivante : Posséder une réserve suffisante pour assurer la bonne marche de l'Amicale, mais au-delà de ce niveau, le maximum doit être utilisé dans les secours.

Nous avons réussi cette année encore, malgré les augmentations des frais d'imprimerie et des tarifs postaux, à atteindre dans des conditions satisfaisantes les objectifs que le bureau s'était fixé. Je pense que vous approuverez le rapport financier de notre camarade Arizoli.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions pour le prochain exercice ; si nous voulons continuer valablement notre œuvre, il faudra que nous acceptions d'augmenter ne serait-ce que légèrement le prix des cotisations.

Si vous voulez bien cette question sera débattue lorsque vous aurez pris connaissance de notre bilan.

Je pense également que nous pourrions être amenés à opérer quelques modifications dans la formule des bons de soutien. Je vous rappelle que le deuxième vendredi de chaque mois, nous nous réunissons pour un dîner amical. Nous vous y convions ainsi que vos épouses. Nous sommes toujours heureux d'y accueillir de nouveaux amis et particulièrement lorsqu'il s'agit de camarades de province de passage à Paris.

Le point de ralliement est notre bureau entre 19 h 30 et 20 h 00 car il nous est apparu qu'il n'était pas très avisé d'aller toujours au même restaurant.

Après l'assemblée générale, nous nous retrouverons au restaurant « Mollard », en face de la gare Saint-Lazare.

L'expérience des années précédentes nous ayant démontré qu'il était très difficile de contenir tout le monde, nous n'avons pas voulu cette fois vous imposer vos places à table.

Je compte donc sur vous pour vous placer le plus harmonieusement possible par affinité.

En vous souhaitant une très agréable journée, je passe la parole à notre secrétaire général G. Desmarest.

Le Président,
BERGER.

RAPPORT FINANCIER

RESULTATS 1974

DEPENSES :		RECETTES :	
Redevance loyer U.N.A.C.	2.060,00	1.090 cotisations	16.350,00
Frais secrétariat	3.000,00	1.183 bons de soutien	11.830,00
Journaux et routage	11.525,72	Dons	6.875,20
Frais de timbres	4.693,45	Remboursement caution journal	470,00
Secours	9.434,00	Intérêts sur caution	34,00
Banquet 1974 et cadeaux, bons de soutien	2.666,40	Intérêts sur C.E.	1.349,02
Frais de gestion, représentation, fournitures	2.904,80		
	36.284,37		
Excédent de l'exercice	623,85		
	36.908,22		36.908,22

BILAN

C.C.P. La Source	5.087,11	Réserves au 1-1-1974	39.351,67
C.C.P. Paris	854,95	Dû à l'U.N.A.C.	134,82
Banque	10.130,00		
Caisse	454,89		
Caisse d'Epargne	21.933,39	Résultats 1974	623,85
Disponibles	38.460,34		
Frais payés d'avance			
Dépôt garantie journal	650,00		
Avance sur banquet 1975	1.000,00		
	40.110,34		40.110,34

RAPPORT MORAL

Mes chers amis,

Voici donc déjà un an qu'ici nous nous réunissons pour la vingt-neuvième assemblée générale le 10 mars 1974.

Voici donc un an, nous apprenions que très fatigué notre ami dévoué, Robert Legros, donnait sa démission de la présidence de cette Amicale qu'il aimait tant ; à laquelle il consacrait toute son activité, souvent au détriment de son travail toujours au préjudice de sa santé.

Nul ne peut ignorer ce qu'il a fait pour elle, l'acharnement qu'il mettait à découvrir les détresses. Il a su à l'aide des bons de soutien donner un souffle nouveau à notre Caisse d'entraide (notre trésorier vous dira tout à l'heure quelle somme a été réservée à celle-ci cette année).

Vous savez quelle fin malheureuse est venue, au début de cette année briser une vie toute faite d'actions dévouées et bénévoles.

Rendons hommage à notre ami et continuons l'œuvre entreprise il y a trente ans, car nombreux sont les camarades qui ont inscrit leurs noms à cette activité discrète.

Cette belle journée n'est pas faite que de tristesse puisque notre nombre augmente chaque année, ce qui est une belle preuve de vitalité. En 1972 1.008 adhérents payants, en 1973 1.030, en 1974 plus de 1.100, grâce aux listes que vous nous adressez et parmi lesquelles nous prospectons. Ainsi nombreux sont ceux qui sont heureux de rejoindre nos rangs dans l'espoir de retrouver des camarades de kommando.

Je disais plus haut « adhérents payants », oui il faut bien le dire car l'âge de la retraite qui nous atteint tous plus ou moins ne favorise pas toujours les dépenses superflues et sur 1.100 adhérents à jour de leur cotisation, nous adressons le journal à 1.600 camarades environ.

Il faut ici remercier beaucoup cette amitié qui nous lie et la générosité qu'elle fait naître, en effet bien que nous ne vous ayons demandé que 10 F pour les bons de soutien, les dons ont été plus nombreux et notre budget n'en a pas trop souffert.

Je ne veux pas empiéter sur le compte rendu de notre camarade Arizoli notre distingué trésorier, qui est venu nous apporter spontanément son aide et ses connaissances, malgré n'en doutons pas une vie active bien remplie. Je profite que la parole m'est donnée pour le remercier très chaleureusement de sa sympathique présence à nos côtés et de l'excellent travail qu'il a fait parmi nous cette année.

Espérant bien sûr que son exemple suscitera quelques vocations parmi nos amis présents qui disposeraient d'un peu de temps. Arizoli vous dira lui-même et avec des chiffres ce que coûte l'édition

d'un journal ainsi que son routage, l'envoi au courrier et surtout, l'envoi des mandats recouvrement, bien sur nous imilons au maximum ceux-ci, mais depuis trente ans et dans toutes les Amicales c'est le seul moyen de recouvrer les cotisations de certains retardataires. C'est assez désagréable tant pour le prix que cela représente que pour le travail que cela donne, mais nos camarades y sont habitués et ne s'en froissent nullement, c'est si facile d'oublier que je serais le dernier à leur jeter la pierre.

Parlons un peu maintenant des liens qui nous unissent à nos camarades du groupe Nord - Pas-de-Calais.

En octobre dernier une délégation de Parisiens est allée à Villeneuve-d'Ascq participer à l'assemblée générale de ce groupe dynamique, où les exposés du président Flipo ainsi que le rapport moral du secrétaire Darloy étaient suivis par une nombreuse assistance, compte rendu vous en a été donné dans le « Lien » d'octobre, nous espérons que vous l'avez tous reçu, puis un hommage était rendu aux martyrs de Villeneuve-d'Ascq, un vin d'honneur à la mairie rassemblait enfin les très nombreux participants d'un repas impeccable où notre délégation faisait petite figure. Quelle ne serait notre joie de rendre à nos amis du Nord leur politesse et comme eux participer plus nombreux à ces rassemblements de l'amitié, il n'y a, je pense, pas plus de chemin de Paris à Lille que de Lille à Paris, nous avons eu cependant le plaisir d'avoir dans nos rangs un camarade de la Charente (quel exemple mes amis).

Je manquerais complètement à mes devoirs d'amicaliste si j'omettais de signaler à tous nos camarades les excellentes relations épistolaires que nous entretenons avec mon ami Darloy, secrétaire du bureau Nord et moi-même, à chacune des réunions de bureau de Lille ou de Paris nous nous communiquons le procès-verbal de cette réunion et rien n'est fait de part et d'autre sans l'avis et l'accord des uns et des autres. J'en profite pour remercier ici notre dévoué secrétaire Darloy qui, malgré déménagement, malaise ou travail n'est jamais défailant à la cause amicale.

Il faut maintenant vous dire deux mots du rassemblement de Lourdes, les dates définitives retenues

pour cette gigantesque manifestation de l'amitié sont les 26, 27, 28 et 29 septembre 1975.

1975 sera le trentième anniversaire du retour en France de la plupart des prisonniers de guerre 1939-1945 ce sera à coup sûr de grandes journées de retrouvailles. Vous avez dû trouver dans les pages intérieures du « Lien », tous les renseignements utiles pour ce voyage, mais nous restons à votre entière disposition pour vous donner les compléments d'information dont vous auriez besoin.

A Lourdes une délégation des Amicales II sera sur place pour accueillir tous les anciens P.G. du Werkreis II.

Pour ceux de nos camarades qui désirent participer à ce rassemblement nous ne saurions trop insister sur l'urgence qu'il y a à s'inscrire dès maintenant, la clôture des inscriptions est fixée au 31 mars, n'attendez plus.

Cette année nous avons la joie d'être porteurs de bonne nouvelle puisque la retraite du combattant est passée de 50 F à 153 F, cependant elle reste fixée à 65 ans et n'a absolument rien à voir avec la retraite professionnelle, seuls les cas particuliers (maladie, pensions, ressources exceptionnelles basses), donnent droit à la retraite du combattant à 60 ans.

Constatons cependant que pour la même carte, taux entier 33 points appliqué à nos valeureux anciens 14-18 : 542,19 F par an.

Pour les autres, c'est-à-dire nous, 153 F par an !

Concluez vous-mêmes.

Après un an perdu bien inutilement le décret accordant enfin la retraite professionnelle à 60 ans aux anciens P.G. à partir du 1^{er} janvier 1975 est paru au « Journal Officiel » le 5 janvier dernier, celui concernant les exploitants agricoles doit être publié incessamment, ce n'est qu'une question de parution au « Journal Officiel », mais applicable également dès le 1^{er} janvier 1975.

1945 - 1975 : notre Amicale à trente ans.

Gardez-nous votre confiance. Restons unis et amicaux. Participez plus grandement au placement de nos bons de soutien.

Retrouvons-nous plus nombreux lors des rassemblements à Lille et au grand rassemblement de Lourdes en septembre.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

G. DESMAREST.

GRUPE NORD - PAS-DE-CALAIS

ECHOS DU DIMANCHE 9 MARS A PARIS

Le dimanche 9 mars à 10 h 30, les quarante gars du Nord arrivèrent les premiers à la salle Toucane, 68, rue de la Chaussée-d'Antin pour assister à l'assemblée générale de l'Amicale nationale. A la vérité, il faut dire que le Bureau parisien avait gentiment retardé l'ouverture pour nous permettre d'assister à toute la réunion.

Le président Gérard Berger ouvrit la séance à 10 h 45 après les salutations fraternelles d'usage. Il fit ensuite l'apologie de notre si regretté Robert Legros décédé le 18 janvier dernier après un dévouement inlassable de trente années à la cause amicaliste. Au cours de la minute de silence à la mémoire de Robert, on lisait sur de nombreux visages une émotion touchante.

La réunion statutaire se déroula ensuite selon un horaire bien étudié. Le secrétaire Georges Desmarest, avec précision, nous donna le bilan détaillé des activités de l'année échu : secours, démarches, enquêtes, etc. Le trésorier Pierre Arizoli présenta un rapport financier très bien étudié. Le bilan des recettes et dépenses fut distribué. Vous en lirez le détail dans ce Lien. Quitus accordé à l'unanimité.

Le président Berger exposa ensuite les difficultés croissantes dues à la conjoncture actuelle.

Il faudrait, dit-il, augmenter la cotisation annuelle en la portant à 20 F (pour ceux qui le peuvent, précisez-le) et aussi adresser deux

(Suite en page 4)

FP RES 4041



La retraite professionnelle à 60 ans pour les anciens P. G.

Nous vous rappelons le dernier décret d'application :

Les anciens prisonniers de guerre rapatriés pour maladie ou blessures pourront bénéficier de la retraite anticipée dès l'âge de 60 ans sur simple justification de cette qualité.

Les anciens prisonniers de guerre évadés pourront obtenir la retraite anticipée à 60 ans s'ils justifient d'une durée de captivité ou de service en temps de guerre d'au moins 6 mois.

Dans tous les autres cas, la retraite anticipée sera accordée :

- à 60 ans, sous réserve d'une durée de captivité ou de service en temps de guerre au moins égale à 54 mois ;
- à 61 ans, en cas de durée au moins égale à 42 mois ;
- à 62 ans, pour une durée au moins égale à 30 mois ;
- à 63 ans, si la durée est au moins égale à 18 mois ;
- à 64 ans, pour une durée au moins égale à 6 mois.

Les intéressés doivent demander le formulaire de liquidation :

- pour les assurés sociaux à leur Caisse locale de Sécurité sociale ;
- pour les travailleurs indépendants, artisans, commerçants, agricoles, à leur Caisse d'assurance vieillesse.

Ces imprimés n'étant pas uniquement réservés à la liquidation de retraite des anciens P.G., indiquer en tête, au crayon rouge, « ancien P.G. ou ancien combattant ». Y joindre la copie conforme de la pièce justificative demandée selon le cas (voir ci-dessous).

Les demandes sont à déposer aux mêmes Caisses indiquées ci-dessus.

Attention, il est indispensable que chaque demandeur justifie bien de la durée de service en

temps de guerre ou de captivité exigée pour son âge, dans le cas contraire, il verrait ses droits liquidés sans bénéficier des dispositions de cette nouvelle loi. Vous pouvez déposer dès à présent votre demande de liquidation, mais nous vous conseillons si vous vous trouvez dans un cas particulier (A.S.S.E.D.I.C., longue maladie, etc.) de vous renseigner auprès de votre Caisse.

Pièces justificatives : à joindre à votre demande, la copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police.

Pour les anciens prisonniers de guerre : du livret militaire ou de la fiche de démobilisation ou à défaut de l'état signalétique et des services.

Pour les anciens combattants (non prisonniers de guerre) : de la carte du combattant.

Pour les évadés, rapatriés malades ou blessés : du livret militaire ou de la fiche de démobilisation ou à défaut de l'état signalétique et des services portant mention de l'évasion ou du rapatriement pour blessure ou maladie.

PRECISIONS

Ne perdez pas de vue qu'en date du 8 janvier 1975, le ministre du Travail a précisé que, jusqu'à la date du 30 juin 1975, les demandes de liquidation de retraite déposées par les ayants droit pourront avoir un effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 1975.

En conséquence, tous les camarades dont le point de départ du droit à la retraite anticipée se situe entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1975 pourront, jusqu'au 30 juin, bénéficier de la rétroactivité, même si leur demande est déposée postérieurement à la date de leur anniversaire, mais cette

facilité n'aura plus cours à partir du 1^{er} juillet 1975, date à partir de laquelle seule la date de leur demande sera considérée comme point de départ de leur droit.

Nouvelles informations concernant différents problèmes :

1^o Agriculture :

Le ministère de l'Agriculture a adressé par circulaire du 22 janvier 1975 aux inspecteurs des lois sociales en agriculture des instructions portant sur les points suivants :

a) Application des nouvelles dispositions concernant l'application intégrale de la loi.

Le ministère informe les inspecteurs des lois sociales que le décret visant le régime agricole était à la date du 22 janvier en cours de signature et devrait être prochainement publié.

b) le ministère précisait également que, comme pour le régime général de Sécurité sociale les Caisses de Mutualité sociale agricole devaient appliquer l'effet rétroactif aux dossiers déposés avant le 1^{er} juillet 1975 dont le point de départ se situait entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet et lorsque toutes les conditions requises étaient remplies pour l'octroi de la retraite.

Enfin, les Caisses de Mutualité sociale agricole étaient invitées à assurer aux nouvelles dispositions la plus large publicité.

DERNIERE HEURE

2^o Régime des non salariés :
Le décret concernant la retraite professionnelle anticipée dès l'âge de 60 ans pour les anciens P.G. exploitants agricoles a été publié au « J.O. » du 13 février.

L'O.R.G.A.N.I.C. (Organisation Nationale Autonome de l'Industrie et du Commerce) nous a adressé en date du 28 janvier, la copie d'une lettre du ministre du Travail au président du Conseil d'administration de l'O.R.G.A.N.I.C. pour inviter cette organisation à appliquer les dispositions concernant l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 1975 de toutes les demandes de liquidation dont le point de départ du droit serait situé entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1975.

Le ministre recommandait entre autres — ce qui a été fait par l'O.R.G.A.N.I.C. — d'adresser des instructions dans le sens ci-dessus aux Caisses professionnelles et interprofessionnelles relevant de cette organisation.

3^o Retraites complémentaires :

En réponse à nos demandes nous avons appris de l'A.G.I.R.C. (Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres) et de l'A.R.R.C.O. (Association des régimes complémentaires de retraites) qu'à la suite des décrets du 5 janvier 1975 ces deux organisations avaient décidé d'aligner leurs régimes sur les dispositions générales de retraite vieillesse des travailleurs salariés et qu'en conséquence les retraites complémentaires seraient liquidées sans abattement pour anticipation à partir de l'âge de 60 ans.

4^o Retards :

Les retards du Centre mobilisateur ou des Caisses vieillesse ne porteront nullement préjudice aux intéressés puisque de toute façon c'est la date de demande qui est prise en considération, soyez donc rassurés.

Tout ceci ne résoud pas, hélas, les nombreux cas de certains camarades qui ayant déjà pris leur retraite anticipée se trouvent ainsi très désagréablement lésés, alors qu'il s'agit seulement de peu d'années d'anticipation. Le courrier reçu est important et nous allons bien entendu faire le nécessaire et soulever ces problèmes auprès du ministre intéressé. Comptez sur nous pour essayer d'obtenir une rétroactivité logique, nous le ferons avec nos camarades de la F.N.C.-P.G. qui eux aussi connaissent bien ces problèmes et s'en préoccupent activement déjà.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Etat signalétique et des services :

Attention dès maintenant, si vous avez besoin d'un état signalétique et des services, il vous faudra à partir du 1^{er} février prochain vous adresser, quelle que soit la date de votre naissance, uniquement au Bureau Central d'Archives Administratives Militaires, caserne Bernadotte, 64023 Pau.

U.F.A.C.

Paris, 14 janvier 1975 :

Monsieur le ministre, J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai rendu compte à notre Bureau national de l'audience que vous avez bien voulu accorder, le 7 janvier, à la délégation de l'U.F.A.C. que je conduisais.

Après un large échange de vues, la « déclaration » ci-jointe, sur laquelle je me permets d'appeler votre attention a été adoptée à l'unanimité.

Je crois traduire les sentiments de tous en réaffirmant le désir de l'U.F.A.C. de poursuivre avec vous une loyale « concertation ».

Sans pour autant sous-estimer les résultats obtenus au cours des deux années écoulées, grâce à vos efforts personnels et aux actions multiples des Associations d'anciens combattants et de l'U.F.A.C. qui les rassemble, le budget de 1975 n'a pas apporté les satisfactions attendues et les réserves faites par notre assemblée générale d'octobre demeurent, par conséquent, fondées.

Néanmoins, dans un esprit de coopération, que vous avez souhaité et qui est le sien, notre

En conséquence, le Bureau Spécial de Recrutement de Chartres ne sera plus en mesure d'exploiter et de satisfaire les demandes de documents.

RETRAITE MUTUALISTE

Pour en profiter, il faut bien entendu avoir versé à une Caisse Mutuelle — ce n'est pas un nouvel avantage accordé — c'est tout simplement la participation de l'Etat qui est passée de 1.200 F à 1.600 F, de grâce, pas de confusion.

RETRAITE DU COMBATTANT

Nous vous rappelons que l'âge de la retraite du combattant reste fixé à 65 ans et n'a absolument rien à voir avec la retraite professionnelle.

Son montant en est depuis le vote du dernier budget de 153 F (indexé) pour les combattants 39-45 et d'environ 542 F (indexé) pour ceux de 14-18.

Seuls les cas particuliers (maladie, pensions, ressources exceptionnelles basses) donnent droit à la retraite du combattant à 60 ans.

La carte du combattant est prolongée jusqu'en 1979. Un arrêté publié au « Journal Officiel » du 31 janvier 1975 proroge jusqu'au 31 décembre 1979 les cartes du combattant, couleur chamois.

LA CARTE AUX ANCIENS D'A.F.N.

Les décrets (il y en a quatre) concernant l'octroi de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord sont parus également au « J.O. » du 13 février.

Nous vous les donnerons le mois prochain. Vous pouvez vous adresser auprès de la C.A.T.M., 46, rue Copernic, 75016 Paris.

RAPPORT CONSTANT

Ce problème très important, concernant l'indexation des pensions vient encore d'être faussé à la suite de l'application des accords récents se rapportant aux salaires de la fonction publique. Application dans un sens qui ne peut non seulement pas nous donner satisfaction, mais augmente encore davantage l'écart entre les pensions de guerre et le traitement des fonctionnaires pris comme base de l'indexation des pensions, comme cela a d'ailleurs été le cas le 26 mai 1962 et le 27 janvier 1970, il est évident que là aussi nous devons de réagir énergiquement. Nous le ferons au sein de l'U.F.A.C., ce problème touchant toutes les catégories de victimes de guerre.

Comme nous ne cessons de le dire nous devons continuer à nous battre partout afin de régler ce pénible et important contentieux qui se règle d'un côté, pas entièrement d'ailleurs, et s'aggrave d'un autre, c'est inimaginable et révoltant. Quand en aurons-nous donc terminé ?

Marcel SIMONNEAU.

LE BOURGOGNE SUR VOTRE TABLE

CARTE DES VINS 1974-1975

GROUPE I : Vins fins de la Côte de Nuits

Appellations	Nature	Année	Prix à la bout.
Bourgogne	rouge	1972	13 F
Gevrey-Chambertin	rouge	1972	19 F
Lavaux-Saint-Jacques	rouge	1972	35 F
Charmes-Chambertin	rouge	1972	35 F
Chambertin. Clos de Bèze	rouge	1971	62 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

Groupe II : Vins fins de la Côte de Nuits

Nuits-Saint-Georges. Les Meurgers	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée	rouge	1972	20 F
Vosne - Romanée. Les Beaux-Monts	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée. Les Suchots	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée. Malconsorts	rouge	1971	25 F
Vosne - Romanée. Malconsorts	rouge	1972	25 F
Romanée Saint-Vivant	rouge	1972	39 F
Clos Vougeot	rouge	1972	33 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

Groupe III : Vins fins de la Côte de Beaune

Bourgogne	blanc	1971	13 F
Meursault	blanc	1971	19 F
Meursault - Perrières	blanc	1970	23 F
Meursault - Perrières	blanc	1971	25 F
Meursault - Charmes	blanc	1971	25 F
Beaune	rouge	1970	21 F
Aloxe - Corton	rouge	1970	22 F
Pommard	rouge	1971	28 F
Beaune. Clos du Roi	rouge	1972	22 F
Corton - Renardes	rouge	1972	29 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

CONDITIONS DE VENTE

Les prix stipulés s'entendent à la bouteille « Bourgogne » (75 cl). Les envois sont effectués nets de tous frais (flacons, taxes et emballages perdus), uniquement en France Métropolitaine. Les marchandises voyagent aux risques du destinataire qui, en cas d'avarie, doit prendre toutes réserves vis-à-vis du transporteur. Les commandes individuelles ou collectives (ces dernières à livrer à une seule adresse) doivent porter par groupe, avec un minimum de douze bouteilles. Chaque groupe représente un viticulteur. Par ex. : douze bouteilles assorties parmi les crus du Groupe II, vingt quatre bouteilles assorties parmi les vins du Groupe III, etc...

En période normale, un délai minimum de quinze jours est nécessaire pour la livraison. Au mois de décembre, aucun délai ne peut être garanti. Tous les crus sont en quantité limitée, certains millésimes peuvent être épuisés avant le 15 mai 1975.

Il convient de respecter ces prescriptions. Le barème ci-dessus est valable jusqu'au 15 mai 1975. Les fonds doivent être versés à la commande par chèque bancaire ou C.C.P.

Les commandes doivent être adressées à Gilbert Cornemillot, délégué U.N.A.C., 22, boulevard de la Trémouille, 21000 Dijon. Tél. : 32-31-93.

La réunion annuelle U.N.A.C.-Nord se tiendra le dimanche 11 mai 1975 à la mairie de Lomme.

Le repas aura lieu à la Maison des Enfants.

1945-1975

En cette année du trentième anniversaire de notre libération partout en France, les anciens prisonniers de guerre se doivent de célébrer dignement ce 8 mai 1975.

Pour nous le 8 mai représente le « souvenir », la « reconnaissance », la « liberté retrouvée ». Aucun d'entre nous ne peut l'oublier.

Participez donc nombreux aux manifestations qui seront organisées pour ce trentième anniversaire, en cette journée du 8 mai, dans votre village, votre ville, votre département, c'est un « devoir » sacré.

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANCAIS

LE 8 MAI

ACHETEZ LE BLEU de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

ACTIVITÉS INTERDÉPARTEMENTALES

U. N. A. C. Région NORD

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 1975

Etaient présents :
Colonel *Carnoy* de l'Oflag IV D.
Fernand Houppé des Aspirants.
Florimond Segard des I.
Oscar Delmé des I.
Cyrille Flipo des II.
Paul Van Moerbeke des II.
Paul Darloy des II.
Jacques de Baralle des III.
Georges Tillier des III.
Robert Maréchal des III.
Charles Lacroix des VII.
Ernest Langlois des XII.
Daniel Lhuillier des XIII.
Gérard Depraete des XIII.
Léon Lenfant des XIII.
Constant Quenelle des XIII.
Paul Gasz de l'Oflag XVII.
Abbé Clabaut des XVII et XVIII.
Maurice Cousin des XIII, Lourdes.

Etaient excusés :
Maurice Dupont des XI.

Charles Matton des XIII.
Lucien Hespel des IX.
Henri Leroy des IV.
Robert Hancelet des III.
Louis Lordan des XII.
Félix Gabriel des XVII et XVIII.

La réunion commence à 18 h 45 par une ovation générale enthousiaste en l'honneur de notre ami *Jacques de Baralle* rentré de Tunisie en pleine forme et arborant élegamment une chéchia réglementaire qui eut un gros succès. *Jacques* aborde la partie sérieuse de la réunion par ses félicitations à *Charles Lacroix* des VII pour sa présence fort appréciée.

Le compte rendu de la séance du 6 janvier est adopté sans observation.

Lecture de la réponse de la communauté urbaine de Lille qui ne peut pas s'engager sans étude préalable pour la gratuité des transports en faveur des titulaires de la carte de combattant atteignant 60 ans. Espérons toutefois... *Paul Darloy* répondra à l'auteur d'un beau livre « Dunkerque » en lui demandant l'envoi gratuit de cinq volumes pour exposition au

stand de la Foire de Lille. La création d'une bibliothèque spécialisée est évoquée mais n'est finalement pas retenue.

Félicitations à *Florimond Segard* des I, qui a obtenu une pension pour *Mme Mallé* de Tournai, dont le mari décédé faisait partie de l'Amicale belge du I.B. Pas de frontières dans nos Amicales.

La Fédération Protestante de France, par la plume du secrétaire général, a répondu courtoisement à *Jacques de Baralle* qu'elle ne déléguera personne à Lourdes étant donné que les protestants anciens P.G. prendront leur décision au sein de leurs Amicales respectives.

Ernest Langlois nous annonce qu'au cours de la réunion des XII du 2 février, le vœu suivant a été émis à la majorité : « Les XII souhaitent vivement que par l'intermédiaire de M. Monnet, estimé de tous, Monsieur le ministre *Norbert Segard* intervienne pour que tous les anciens P.G. soient considérés comme anciens combattants afin qu'ils puissent bénéficier de la retraite du combattant et des avantages mutualistes. »

Paul Van Moerbeke fait le point de notre compte en banque et obtient le quitus à l'unanimité avec nos remerciements.

Ernest Langlois précise que le stand U.N.A.C. sera installé à la Foire commerciale en dépit des réticences ou des objections de la direction qui devraient s'estomper par l'intervention de *Jacques de Baralle*.

Cyrille Flipo lit les décrets du 31 décembre 1974, « J.O. » du 5-1-1975 page 285. Il apparaît enfin, que ceux justifiant de 37 ans et demi d'assurance, en fonction de la durée de la captivité et des services militaires en temps de guerre (54 mois), les rapatriés pour maladie, les évadés (au-delà d'une captivité de cinq mois) ont la possibilité de demander dès l'âge de 60 ans, la liquidation de leur pension au taux applicable à 65 ans.

Maurice Cousin confirme le texte évoqué ci-dessus. *Robert Maréchal* indique que les bénéficiaires qui travailleraient après la liquidation de leur dossier ne verseraient plus que la cotisation maladie. Cette position est loquace.

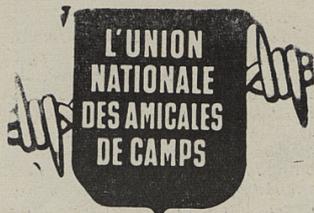
Maurice Cousin a reçu 170 inscriptions pour Lourdes la semaine écoulée. 350 adhésions sont déjà enregistrées. Il donne ensuite le montant des frais de chemin de fer : deuxième classe, 191 F, avec la carte d'invalidité, 109 F ; première, 273 F, couchette plus 40 F en deuxième classe.

Paul Darloy des II indique que son Amicale a envoyé 120 invitations explicatives. Il indique aussi que dans le compte rendu du 6 janvier, *Maurice Cousin* précisait

les formalités d'inscription. Ce dernier est unanimement félicité pour son beau travail.

Gérard Depraete regrette que peu d'officiers adhèrent à nos Amicales. Le colonel *Carnoy* fait observer que la majorité des officiers adhèrent aux Amicales des Oflags sans pour autant penser à une ségrégation quelconque.

Gérard Depraete souhaiterait qu'un seul « Lien » paraisse pour toutes les Amicales. Idée généreuse mais irréalisable dans l'imédiat. Toutefois, la page U.N.A.C. que tous les « Liens » insèrent est dans cette optique. Dans un avenir



encore lointain heureusement, le « dernier carré » des survivants saura former la dernière et unique Amicale avec un seul journal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Prochaine réunion, lundi 3 mars à 18 h 15.

Le Secrétaire,
Paul DARLOY.

LICENCIEMENT ET CHOMAGE

Règles générales :

Pour bénéficier des allocations, aide publique, A.S.S.E.D.I.C., il faut :

— Etre involontairement privé d'emploi et âgé de moins de 65 ans.

— Etre inscrit à l'A.N.P.E. de son domicile.

— Justifier de 150 jours de travail effectif dans les douze mois précédant la date d'inscription comme demandeur d'emploi, pour l'allocation aide publique (aide de l'Etat).

Pour l'allocation A.S.S.E.D.I.C. :
— Justifier de l'exercice d'une profession salariée pendant une période minimum de 91 jours dans l'année qui précède la date de rupture du contrat de travail.

Durée des allocations :

Pour les A.S.S.E.D.I.C. :

- moins de 50 ans, 365 jours ;
- de 50 à 55 ans, 609 jours ;
- de 55 à 59 ans et 8 mois, 730 jours ;
- à partir de 59 ans et 8 mois, jusqu'à 65 ans.

Pour l'aide publique :

La durée de versement des allocations n'est pas limitée. Cependant l'allocation sera supprimée si

les ressources de la famille vivant sous le même toit sont supérieures au barème en vigueur.

Il peut y avoir des majorations suivant la situation de la famille (ex. : conjoint et enfants à charge). Les allocataires secourus pendant plus de 12 mois ont à supporter un abattement du taux des allocations.

A savoir que l'inscription comme demandeur d'emploi permet de conserver les droits aux prestations de la Sécurité sociale, aux Allocations familiales, si cette inscription a eu lieu dans le mois de la cessation d'activité.

En cas de rejet, ou de contestations, il y a possibilité d'adresser une réclamation aux services concernés.

Dans certains cas, on peut bénéficier d'aides du Fonds national de l'Emploi.

Des prolongations d'allocations peuvent être accordées pour les A.S.S.E.D.I.C.

Il faut bien comprendre que même si cet exposé donne un reflet général des possibilités accordées pendant toute période de chômage et dans l'attente de la mise en retraite pour certains (cas des P.G. de plus de 60 ans).

Toute personne est un cas particulier et aucun cas ne peut faire une généralité.

GRAND RASSEMBLEMENT-PELERINAGE DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE

26, 27, 28, 29 septembre
prochain à Lourdes

Comme nous l'avons laissé entendre depuis un certain temps nous devons arrêter les inscriptions — la date limite est le 31 mars 1975 — en effet nous devons maintenant connaître le plus exactement possible les effectifs des participantes et des participants. Nous devons faire le point pour les réservations d'hôtels. Donner les renseignements à la S.N.C.F. pour la composition, le nombre, l'acheminement des trains. Nous devons prendre toutes les dispositions nécessaires pour parfaire l'organisation, le déroulement des manifestations, la fabrication des insignes, la composition du livret, etc., etc.

En conséquence les retardataires doivent s'inscrire au reçu de ce journal, le 31 mars est le dernier délai, le père de Metz ayant souhaité en raison de Pâques (30 mars) que les inscriptions s'arrêtent le 22 mars. Nous avons gagné huit jours, mais nous ne pourrions plus.

Alors faites immédiatement le nécessaire pour vous inscrire : pour les départements auprès des équipes responsables en place dans chaque département, si vous ne les connaissez pas adressez-vous directement au père de Metz qui fera suivre.

Pour la région parisienne, directement à votre Amicale ou à l'U.N.A.C., remplissez le bulletin d'adhésion, joignez-y le premier versement (70 F par personne : 50 F d'acompte et 20 F de droits d'inscription), le mode de règlement qui vous convient, chèque bancaire ou C.C.P. au nom de *Sip-Laronde* sans autre détail — donnez-nous vos différents Stalags et kommandos, et votre adresse en France durant la captivité — ceci en vue d'établir des fiches de renseignements qui se trouveront dans les permanences à Lourdes et qui nous permettront ainsi de donner les renseignements que pourraient nous demander des camarades recherchant des « copains » de captivité.

Vous connaîtrez en temps utile le programme exact de ces quatre jours de retrouvailles et d'amitié.

Profitez des cartes postales que nous avons éditées (1 F pièce, plus frais d'envoi) qui vous permettront de prévenir des camarades que vous voudriez rencontrer, que vous serez à Lourdes, à demander également chez nous.

Nous vous rappelons l'adresse du père de Metz, quartier Luther-King, 461001, 77190 Dammarie-les-Lys. Tél : 439-48-34.

Surtout, surtout... n'attendez plus ! Merci.

Marcel SIMONNEAU.

AMICALISTES DU MIDI MEDITERRANEEN

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Ardèche, Var, à l'occasion du trentième anniversaire du retour, rassemblement à Avignon le :

DIMANCHE 1^{er} JUIN 1975

sous la présidence de *Marcel Simonneau*, vice-président, délégué de l'U.N.A.C. ; Président national des Stalags III.

A partir de 9 h 00. — Accueil des participants à la Mairie d'Avignon.

A 10 h 00. — Visite commentée du Palais des Papes (une modeste rétribution sera fixée au dernier moment).

A 11 h 30. — Réception des invités, suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.

A 11 h 45. — Apéritif d'honneur offert par le Conseil municipal.

A 12 h 45. — Repas de l'amitié. (Prix 40 F tout compris.)

Inscrivez-vous sans tarder auprès de l'un des organisateurs de ce rassemblement qui permettra de nous retrouver unis comme il y a trente ans.

— *A. Courveille*, villa Mirador, Crillon-le-Brave, 84410 Bédouin.

— *Georges Nicolas*, 2, rue Stanislas-Digeon, 34000 Montpellier.

— *André Morino*, 45, boulevard Tellène, 13007 Marseille.

Pour tout ou partie de la quote-part, un seul responsable :

— *André Morino*, C.C.P. Marseille 37-48.

Nous comptons sur vous, votre famille, vos amis, pour donner le plus grand relief possible à cette grande manifestation méridionale.

Afin de mieux se retrouver, il est recommandé de porter un macaron à la boutonnière, indiquant le nom, le Stalag et le département.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Stalag : Nombre de personnes à inscrire :

Adresse :

(Bulletin à renvoyer d'ici le 1^{er} mai 1975.)

RECHERCHES

L'Association départementale de l'Aveyron, 26, place E-Raynaldy, 12000 Rodez, recherche l'adresse actuelle de

l'abbé *Pierre Bretaudeau* ancien homme de confiance du camp de Stuthof dépendant du Stalag XX B

Ecrire directement à l'Association de l'Aveyron. Merci.

Noël Joseph Nayrolles du Stalag XX B recherche des camarades susceptibles de témoigner de son hospitalisation à Marienburg ou ayant travaillé avec lui à la voie ferrée d'Elbing, notamment son camarade *Delpo* ; recherche également *Jean Ledru* et son beau-frère de la région du Pas-de-Calais, *André Moreau*, chef de camp, *Joseph Albouz* du Tarn. Ecrire à la F.N.C.P.G., 46, rue Copernic, 75016 Paris.

LE LIEN

Publication mensuelle
68, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

Georges ROCHEREAU
Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 12 F

Imprimerie ADAM
4 bis, rue Nobel, Paris (18^e)

DU BORDEAUX DANS VOS VERRES 1974 - 1975

Carte des vins. — Etablie en tenant compte des millésimes actuels, très soigneusement sélectionnés.

Vins expédiés par les propriétaires-récoltants. Chaque envoi est accompagné d'un Acquit d'Origine Contrôlée (A.O.C.).

Pour ce motif, impossible de mélanger les divers numéros qui correspondent chacun à un propriétaire ; par contre dans un même numéro, il est possible de faire un assortiment pour composer 12, 24 bouteilles.

BORDEAUX BLANCS

1°) Entre-deux-Mers (A.O.C.). Sec naturel. M.O. Paris « entre 2 huitres » 1974	7,50
2°) Haut-Loupiac (A.O.C.). Liqueureux 1969	9,20
Sainte-Croix-du-Mont (A.O.C.). Grand vin liqueureux bouqueté 1967	9,50
3°) Sauternes (A.O.C.). Grand vin liqueureux naturel, réputation mondiale. Grand cru classé : Château Lamothe et Lafaurie 1971	14,00
Grand cru classé : Château d'Arche 1971	18,00
4°) Sauternes (A.O.C.). Château Haut-Bergeron (contigu Yquem) 1971. Production familiale, raisin cueilli grain à grain	15,00
5°) Graves (A.O.C.). Pavillon de Boyreïn : blanc (sec ou moelleux) 1971	11,00
Château de Respide (rouge) 1971	11,00
6°) Culture Biologique . Vignes cultivées sans engrais chimique, ni herbicide, ni insecticide de synthèse. Ste-Croix-du-Mont . Médaille d'or Paris et Bordeaux 1970 15,00	
Graves blancs . Médaille d'or	1971 11,50
Graves rouges	1971 15,50

BORDEAUX ROUGES

7°) Côtes de Bourg (A.O.C.). Château Rousselle	1971 10,50
8°) Côtes de Canon-Fronsac . Château La Valade	1971 15,00
9°) Saint-Emilion (A.O.C.). Château Vieux-Montagne ..	1970 12,50
Château Petit-Mangot	1971 12,50
Château Petit-Mangot	1970 13,50
10°) Pomerol (A.O.C.). Grand vin de France. Château Beausoleil	1967 22,00
Château Beausoleil	1970 20,00
11°) Haut-Médoc (A.O.C.). Marquis de Saint-Estèphe , appellation Saint-Estèphe	1971 15,50
12°) Haut-Médoc (A.O.C.). Saint-Julien . Château Moulin de la Rose	1969 20,00
Château Moulin de la Rose	1970 22,00

Commandes. — A adresser à *André Mazeau*, B.P. 16, 33530 Bassens, accompagné du montant (C.C.P. : 1515-32 Bordeaux), ou chèque bancaire.

Prix net, net franco port, emballage et taxes. Envois sans garantie de délais par les transporteurs à partir de décembre.

